

INITIATIVE SSR

*Payer une fois,
ça suffit!*

OUI

ARGUMENTAIRE

Initiative SSR «200 francs, ça suffit!»

9 décembre 2025

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Que change l'initiative «200 francs, ça suffit!» – Initiative SSR pour la baisse de la redevance?	4
3. Texte de l'initiative.....	5
4. Arguments en faveur du OUI à l'initiative SSR pour la baisse de la redevance	6
5. Arguments des opposants – Ce qui est affirmé, ce qui est vrai	11
6. Qui soutient l'initiative SSR pour la baisse de la redevance?.....	12

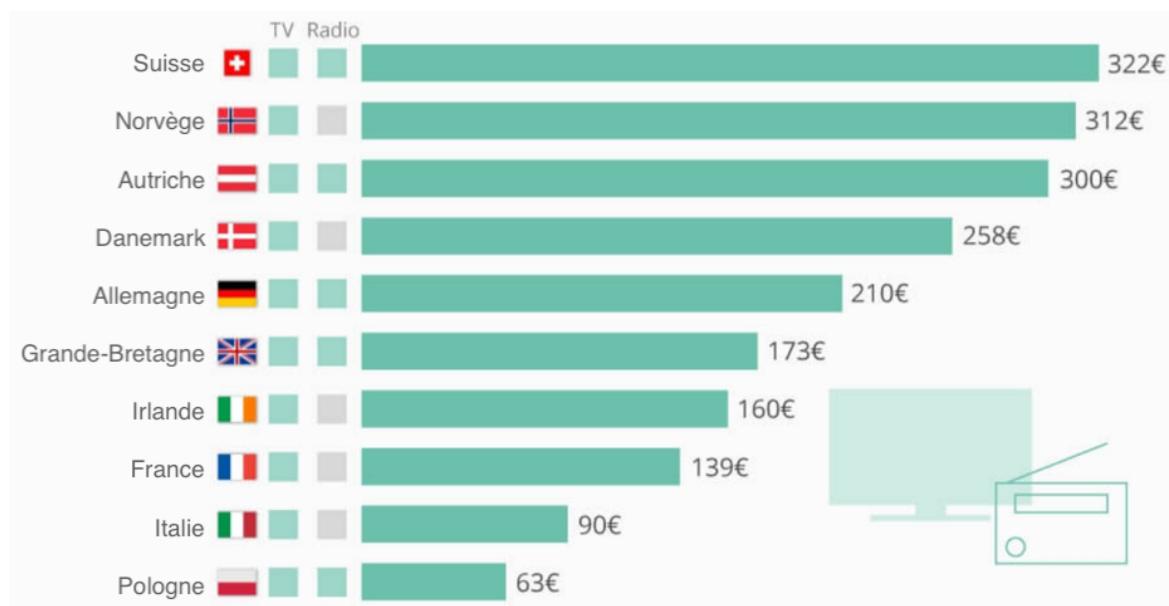
1. Contexte

Aujourd’hui, les ménages paient 335 francs par an de redevance à Serafe. Et ce, indépendamment du fait que les émissions de la RTS soient regardées ou écoutées. Comme il s’agit d’une redevance indépendante des appareils, le fait que le ménage dispose ou non de récepteurs pour les programmes de la RTS n’a aucune importance.

Tous les ménages paient le même montant. Peu importe qu’il s’agisse d’un ménage d’une personne, d’un couple ou d’une colocation de plusieurs personnes. Seules exceptions: les ménages bénéficiant de prestations complémentaires et les personnes sourdes-aveugles – pour autant que le ménage ne comprenne aucune autre personne assujettie. En revanche, les personnes sourdes ou aveugles doivent s’acquitter de la redevance. Les ménages collectifs tels que les hôpitaux, les homes pour personnes âgées, les établissements médico-sociaux, les foyers d’étudiants notamment s’acquittent d’une redevance de 670 francs par année.

Le Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication DETEC est chargé de réexaminer les tarifs de la redevance tous les deux ans. La Confédération a chargé la société Serafe AG de Fehrlitorf de l’encaissement des redevances.

Les Suisses paient les redevances radio et télévision les plus élevées du monde, comme le montre le graphique ci-dessous¹:



¹ État janvier 2019, [comparaison des redevances audiovisuelles entre les différents pays - WinFuture.de](https://www.winfuture.de)

En outre, l'immigration a également un impact sur le montant des redevances perçus par la SSR: les recettes de la redevance de la SSR augmentent avec la croissance de la population ou avec la croissance du nombre de ménages.

Les entreprises paient jusqu'à 50 000 francs d'impôt SSR

Outre les ménages, les entreprises sont également soumises à la redevance. En fonction de leur chiffre d'affaires, elles versent jusqu'à 50 000 francs par an à la SSR via les autorités fiscales fédérales.

La redevance des entreprises dépend du chiffre d'affaires – ce qui signifie que même si l'entreprise ne fait pas de bénéfices, elle doit payer l'impôt SSR ci-dessous:

Tranche	Chiffre d'affaires CHF	Redevance entreprises CHF
1	500 000 – 749 999	160
2	750 000 – 1 199'999	235
3	1 200 000 – 1 699 999	325
4	1 700 000 – 2 499 999	460
5	2 500 000 – 3 599 999	645
6	3 600 000 – 5 099 999	905
7	5 100 000 – 7 299 999	1270
8	7 300 000 – 10 399 999	1785
9	10 400 000 – 14 999 999	2505
10	15 000 000 – 22 999 999	3315
11	23 000 000 – 32 999 999	4935
12	33 000 000 – 49 999 999	6925
13	50 000 000 – 89 999 999	9725
14	90 000 000 – 179 999 999	13 665
15	180 000 000 – 399 999 999	19 170
16	400 000 000 – 699 999 999	26 915
17	700 000 000 – 999 999 999	37 790
18	1 000 000 000	49 925 ²

² [Redevance radio-TV des entreprises: catégories tarifaires | AFC \(admin.ch\)](http://Redevance radio-TV des entreprises: catégories tarifaires | AFC (admin.ch))

2. Que change l'initiative «200 francs, ça suffit!» – Initiative SSR pour la baisse de la redevance?

L'acceptation de l'initiative fera passer la redevance Serafe de 335 francs par an à 200 francs par an pour les ménages privés.

L'impôt SSR sera supprimé pour toutes les entreprises.

L'initiative met un terme à l'augmentation «automatique» du produit de la redevance SSR due à l'immigration ou à l'augmentation du nombre de ménages assujettis. En effet, si le nombre des ménages assujettis à la redevance augmente, la redevance est réduite en conséquence.

3. Texte de l'initiative

L'initiative populaire fédérale «200 francs ça suffit! (initiative SSR)» a la teneur suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 93, al. 6

⁶ Pour financer les programmes de radio et de télévision qui fournissent un service indispensable à la collectivité, la Confédération perçoit une redevance de 200 francs par an, exclusivement auprès des ménages privés. Les personnes morales, les sociétés de personnes et les entreprises individuelles ne paient aucune redevance.

Art. 197, ch. 15

Dispositions transitoires ad art. 93, al. 6 (radio et télévision)

¹ Le produit total de la redevance reste soumis aux règles de péréquation financière entre les régions linguistiques applicables avant l'entrée en vigueur de la présente modification constitutionnelle, afin de permettre la diffusion de programmes équivalents et de qualité pour les minorités linguistiques.

² La part de la redevance de radio-télévision que reçoivent les diffuseurs régionaux privés est au moins égale au montant qui a été fixé dans leurs concessions avant l'entrée en vigueur de la présente modification constitutionnelle.

³ Si le nombre des ménages assujettis à la redevance augmente, la redevance est réduite en conséquence, de sorte que son produit total reste inchangé. La réduction éventuelle de la redevance a lieu tous les cinq ans. Le renchérissement peut être pris en compte.

⁴ Les principes énoncés aux art. 93, al. 6, et 197, ch. 15, al. 1 à 3, sont directement applicables et doivent être appliqués par toutes les autorités d'application du droit, nonobstant l'art. 190.

⁵ L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 93, al. 6, 18 mois au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons, dans le respect de l'art. 197, ch. 15, al. 1 à 3. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

4. Arguments en faveur du OUI à l'initiative SSR pour la baisse de la redevance

4.1 Réduire les redevances, c'est plus d'argent pour tous au quotidien

Hausse des primes d'assurance-maladie. Hausse des loyers. Hausse des prix de l'électricité. De plus en plus de familles ont des fins de mois de plus en plus difficiles. Dans le même temps, tous les ménages doivent payer 335 francs par an pour la radio et la télévision. Qu'ils l'écoutent et la regardent ou non. Que le ménage compte une seule ou de nombreuses personnes. Que les personnes vivant dans le ménage soient aveugles ou sourdes. Avec l'initiative SSR pour la baisse de la redevance, nous ne paierons plus que 200 francs par an pour la radio et la télévision. Ainsi, tous les ménages auront plus d'argent pour vivre!

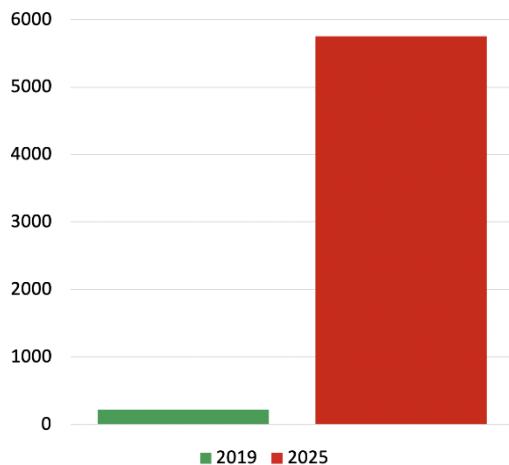
4.2 Supprimer la double imposition des entreprises

L'initiative supprime l'impôt SSR frappant les entreprises. Cela est nécessaire, car les entreprises doivent s'acquitter de la redevance indépendamment du fait qu'elles consomment ou non des programmes de la SSR et bien que les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les propriétaires d'entreprises aient déjà tous payé la redevance des ménages à titre privé. Aujourd'hui, les entreprises sont donc soumises à une double imposition sans fondement objectif.

Exemple: un garage automobile dans le canton de Zurich, dont le chiffre d'affaires s'élève à environ 25 millions de francs, doit s'acquitter d'un impôt SSR de 5750 francs par an depuis le changement de système en 2019. Auparavant, il payait 218 francs de redevance de réception pour la radio dans l'atelier, mais aucune redevance TV car l'entreprise ne possédait aucun appareil de télévision. Depuis l'année 2019, le garage paie 16 fois plus qu'avant 2019.³

³ Source: Urs Furrer, directeur de l'usam, dans «Arena» du 06.06.2025, voir aussi [SRG SSR Rapport de gestion 2017: Redevance](#)

**Augmentation des redevances de radio et télévision
pour les PME en francs**



Pour les PME de cette taille, ce montant manque ensuite pour des investissements tels que la formation des apprentis, les logiciels informatiques, la cybersécurité ou le développement de l'IA.

Les caisses de pension, les entreprises communales et les communautés de travail seront elles aussi soulagées de l'impôt SSR si l'initiative est acceptée.

4.3 Soulager les jeunes

Dans toutes les régions du pays, la jeune génération n'écoute ou ne regarde que quelques chaînes de la SSR, voire aucune. Les jeunes utilisent extrêmement peu l'offre de la SSR, qui compte 17 radios et 8 chaînes de télévision, par rapport à la redevance SSR dont ils doivent s'acquitter: 335 francs par an. Les jeunes générations en particulier, qui disposent le plus souvent de moyens financiers très limités, sont touchées de manière disproportionnée par cette redevance obligatoire. Comme les jeunes doivent payer pour une offre qu'ils consomment à peine, il en résulte une redistribution financière des jeunes vers les générations plus âgées.

4.4 Adapter la redevance à l'utilisation et aux parts de marché

Un paysage médiatique diversifié et indépendant est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie. La cimentation et l'extension des médias étatiques ne sont toutefois pas la bonne solution. En prime time, la part de marché de la télévision SRF s'élève à 34,2%, tandis que les chaînes étrangères atteignent 53,1%. En Suisse romande, la situation est encore plus défavorable: la RTS obtient 33,8% de part de marché, tandis que les chaînes étrangères atteignent 63,5%.⁴ L'initiative vise à rapprocher les redevances SSR de l'utilisation réelle des offres de la SSR.

⁴ Rapport de gestion 2024 de la SRF

4.5 Personnel: la SSR ne cesse de croître

La SSR a perdu des parts de marché au fil du temps, tout en augmentant ses effectifs. Depuis l'an 2000, les effectifs ont augmenté de 1236 postes et, fin 2024, la SSR disposait d'un effectif de 7130 personnes.⁵

En novembre 2025, la SSR a annoncé devoir supprimer 900 postes d'ici à 2029, à la suite de mesures d'économie. Cela peut être considéré comme une manœuvre de campagne, sachant que la SSR peut absorber cette réduction par le biais de fluctuations naturelles et que personne ne devrait être licencié.

4.6 Réduire la discrimination des ménages composés d'une seule personne

La redevance SSR est perçue par ménage privé. Les personnes vivant seules sont donc plus lourdement taxées que celles qui vivent dans des ménages de deux ou plusieurs personnes. En 2024, la Suisse comptait 1,51 million de ménages composés d'une seule personne, soit 37% de tous les ménages du pays.⁶ 1,51 million de personnes vivant seules doivent donc supporter une charge plus élevée que les personnes vivant dans des ménages de deux personnes ou plus. Cette charge supplémentaire, non justifiable objectivement, est allégée par l'initiative.

4.7 Retour à la mission principale

Aujourd'hui, les activités de la SSR vont bien au-delà de son mandat de service public:

- La SSR exploite des stations de radio qui représentent une concurrence directe pour les offres privées existantes, par exemple Radio Swiss Pop, la radio pour les jeunes SRF Virus ou SRF3.
- La SSR produit des émissions de télévision qui ne font pas partie de son mandat de service public et qui sont aussi produites par des entreprises privées

⁵ <https://gb.srgssr.ch/fr/2024/collaboratrices-et-collaborateurs/chiffres-cles-et-information-sur-nos-collaboratrices>

⁶ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html>

sous une forme similaire ou identique, par exemple des formats de divertissement tels que des émissions de cuisine ou la nouvelle émission de téléréalité «**Shaolin Challenge**» (diffusion prévue en 2026). Dans ce docu-réalité, la SRF envoie six célébrités dans un temple sud-coréen où, sous la direction d'un maître Shaolin, elles se confrontent à «leurs propres peurs et questions existentielles»⁷. De tels formats TV ne font pas partie du service public. Ils doivent être laissés aux fournisseurs privés.



- La SSR développe aussi de plus en plus son offre en ligne, malgré des dispositions contraires figurant dans la concession.

C'est précisément dans le domaine en ligne que les offres de la SSR représentent une concurrence majeure pour les prestations des entreprises de médias privées. Raison pour laquelle le domaine de l'Internet, où il existe une grande diversité d'offres et où la concurrence est possible, doit être laissé autant que possible aux fournisseurs privés. La SSR doit limiter ses prestations à un minimum, ce qui signifie notamment – sauf dans la région romanche – gérer un portail audio et vidéo. De même, elle doit s'en tenir strictement à l'interdiction de la publicité en ligne.

Dans les autres domaines également, l'étendue du mandat de service universel que doit remplir la SSR doit être discutée: ainsi, le nombre de chaînes de la SSR doit être revu, mais les offres de contenu doivent aussi faire l'objet d'un examen critique.

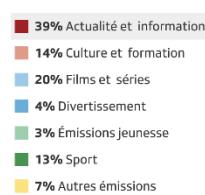
⁷ https://www.srf.ch/sendungen/unterhaltungssendungen/meditation-und-training-neue-doku-serie-shaolin-challenge-mit-schweizer-promis?utm_source=chatgpt.com

En 2024, la part «Actualité et information» dans les programmes radio de la SSR ne représentait que 14% des temps de programme, alors que pour la télévision SRF, cette part s'élevait à 39% des temps de programme TV.⁸

Temps de programme radio



Temps de programme TV



Avec une définition étroite du «service public», la SSR doit garantir une offre de base dans les régions linguistiques, notamment dans le domaine de l'information. Les autres programmes et thèmes doivent être laissés au marché libre.

4.8 Orientation politique de la SSR et quasi doublement des plaintes

Selon une étude de la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW), menée entre 2014 et 2016, environ 70% de l'ensemble des journalistes de la SSR déclarent se classer à gauche sur l'échiquier politique. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et se reflètent dans le travail journalistique.

Les téléspectateurs et les personnes concernées s'opposent de plus en plus à cette couverture médiatique unilatérale. Les plaintes contre la SSR auprès de l'AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) sont en hausse. Entre 2018 et 2024, le nombre de plaintes déposées par an est ainsi passé de 29 à 45. Cela représente une augmentation de près de 50%.

Exemple janvier 2022 – G+G Weekend Spezial, «Karpis Jahresrückblick» de Patrick Karpiczenko. L'émission satirique de 65 minutes est truffée de gags unilatéraux de gauche. L'UDC y est assimilée aux SS d'Hitler.

Exemple février 2022 – L'émission «Rundschau» diffuse un reportage unilatéral sur l'acquisition d'avions de combat. Il s'agit d'une enquête de «SRF Investigativ». La télévision SRF y transpose un scénario fictif dans le monde réel. À la suite de cette diffusion, 130 plaintes sont déposées auprès de l'organe de médiation AIEP. L'organe de médiation n'a constaté aucune fausse déclaration dans le reportage. Il reproche cependant la transposition de scénarios théoriques dans la réalité.

⁸ <https://gb.srgssr.ch/fr/2024>

Exemple mars 2022 – Un présentateur qualifie de «raciste» une déclaration du conseiller national UDC Thomas Aeschi dans l'émission Arena. À la suite de dépôts de plaintes, l'AIEP reproche à la SSR son manque de neutralité.

Exemple datant de 2023 – Le **14 novembre 2021**, la RTS a diffusé dans l'émission *Mise au Point* un reportage intitulé «*La haine avant la votation sur la loi Covid*». Il y était question d'un climat politique très tendu à la veille du vote sur la loi Covid: messages de haine à l'encontre d'élus politiques, notamment dans le cadre des mesures liées au coronavirus. Le moment est important: le reportage a été diffusé deux semaines avant la votation.

Une plainte a été déposée contre ce reportage. L'AIEP a accepté la plainte en 2022. Elle a estimé que l'émission n'avait pas respecté le principe de la pluralité des opinions. La SSR a déposé un recours contre la décision de l'AIEP auprès du Tribunal fédéral. En septembre 2023, le Tribunal fédéral a rejeté le recours, confirmant ainsi que le principe de la pluralité des opinions n'avait pas été respecté.

Exemples datant de 2025 – La Télévision suisse romande accuse un négociant en vins valaisan de frelatage du vin. L'AIEP déclare le rapport tendancieux, ce que confirme le Tribunal fédéral. La SSR porte alors plainte contre la Suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour violation de la liberté d'expression. Les juges de Strasbourg rejettent la plainte. La SSR perd l'affaire qu'elle avait portée devant la CEDH en 2018.

Novembre 2025 – Après les violences d'extrême gauche et les dix policiers blessés, la correspondante de la SRF loue la «démocratie qui se défend» contre l'AfD.

4.9 850 millions de francs, c'est assez

En 2024, la SSR a perçu des recettes de redevances d'environ 1,25 milliard de francs, auxquels viennent s'ajouter 210 millions de francs de recettes commerciales (recettes publicitaires/sponsoring). L'initiative permet à la SSR d'encaisser 650 millions de francs de redevance, auxquels s'ajoutent environ 200 millions de francs de recettes commerciales. Au total, cela représente 850 millions de francs.

La menace de coupes sombres dans les émissions sportives ou régionales brandie par les opposants à l'initiative vise uniquement à faire peur. Avec 850 millions (!) de francs, la SSR est toujours en mesure de fournir à l'ensemble de la population suisse un programme d'information radio et télévision de haute qualité dans toutes les régions linguistiques.

5. Arguments des opposants – Ce qui est affirmé, ce qui est vrai

5.1 «La démocratie est en danger»

Faux: la mission principale demeure

L'initiative ne souhaite pas abolir la SSR. Elle a pour objectif que la télévision et la radio se cantonnent à nouveau à leur mission principale. Celle-ci est définie dans la



concession et devrait être recentrée de toute urgence. Avec un montant de 850 millions de francs, la SSR est toujours en mesure de produire des programmes de qualité. La réduction de la redevance SSR ne met donc pas la démocratie en danger.

5.2 «Les régions souffrent»

Faux: la péréquation financière demeure

Le texte de l'initiative garantit expressément le maintien des règles en vigueur en matière de péréquation financière entre les régions linguistiques. Cela permet de garantir que des programmes de qualité et d'égale valeur puissent être créés pour toutes les minorités linguistiques.

En outre, les diffuseurs privés de radio et de télévision, mais aussi les journaux régionaux et locaux, remplissent également une mission indispensable dans le domaine de l'information régionale et communale. Les radios locales et les chaînes de télévision privées reçoivent, en plus des émetteurs de la SSR, une part de la redevance SSR pour assurer le service public dans toutes les régions du pays (ce qu'on appelle la «quote-part de la redevance»), ce qui profite à l'ensemble du pays et de la population.

L'initiative SSR ne veut pas affaiblir les offres privées de radio et de télévision par rapport à la SSR, mais au contraire les renforcer. En effet, les chaînes privées reçoivent leur quote-part de la redevance exclusivement pour remplir leur mission d'information. Pour cette raison, la disposition transitoire suivante doit figurer dans l'article 197 de la Constitution fédérale: «La part de la redevance de radio-télévision que reçoivent les diffuseurs régionaux privés est au moins égale au montant qui a été fixé dans leurs concessions avant l'entrée en vigueur de la présente modification constitutionnelle.» L'initiative garantit que la part des 34 stations de radio et de télévision privées (actuellement environ 81 millions de francs) ne sera pas diminuée.

L'acceptation de l'initiative de la SSR «200 francs, ça suffit!» serait donc aussi et surtout dans l'intérêt des prestataires privés de service public dans le domaine de la radio et de la télévision à ancrage régional.

5.3 «La SSR perd en diversité»

Faux: concentration et efficacité, et non pas réduction de la diversité

La SSR s'est dispersée avec ses nombreuses chaînes de télévision et de radio. Elle exploite 8 chaînes de télévision et 17 chaînes de radio, ainsi que de nombreux canaux de réseaux sociaux. Avec l'initiative, la SSR doit se concentrer sur sa mission centrale de service public. L'initiative ne touche pas à sa présence dans les régions linguistiques.

6. Qui soutient l'initiative SSR pour la baisse de la redevance?

Les organisations et partis suivants soutiennent l'initiative:

- Union suisse des arts et métiers usam



- Gastrosuisse
- Centre Patronal
- Jeunes libéraux-radicaux Suisse
- UDC Suisse
- Jeunes UDC Suisse
- Lega dei Ticinesi
- UDF Suisse